

Initiatives ministérielles

Je ne vois pas pourquoi le gouvernement n'examine pas ces amendements et qu'il ne les met pas en oeuvre. D'aucuns diront qu'il est un peu trop tard. Mais il n'est jamais trop tard. Le projet de loi est rendu à l'étape de la troisième lecture après quoi, il sera renvoyé au Sénat. Le ministre voudra peut-être aller rencontrer les représentants du Sénat et tenter de présenter ces amendements.

Pour terminer, je tiens à féliciter la députée de son excellent travail. Ses observations sont des plus pertinentes. Je suis tout à fait d'accord avec elle.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Madame la présidente, un des problèmes que nous avons eus avec les régimes d'assistance fédéraux-provinciaux au cours des années, c'est que chaque fois que quelqu'un qui dépend de programmes d'aide provinciaux commence à recevoir la pension du Canada, ce qu'il reçoit de la province est réduit du montant reçu du RPC. Par conséquent, la situation de ces gens ne s'en trouve pas améliorée. En fait, ils pourraient même avoir de sérieux problèmes sur le plan médical.

J'aimerais que le député fasse quelques commentaires là-dessus. À mon bureau nous avons réglé de très nombreux cas concernant le Régime de pensions du Canada et je dois dire qu'en ce qui me concerne j'ai toujours trouvé le personnel du régime d'un commerce agréable. Je les félicite, car ils ont un travail énorme.

J'aimerais que le député nous parle de cela, car il me semble que cela ne résout pas un des problèmes principaux des personnes qui commencent à recevoir leur chèque du fédéral, vu qu'elles cessent de recevoir le même montant du provincial. Cela ne résout pas leur problème. Que pouvez-vous répondre à cela?

M. Harb: Excellente question. Il s'agit d'un autre exemple qui montre bien le problème dont nous sommes saisis. Il porte sur une partie du problème, mais non sur l'ensemble.

C'est pourquoi, j'aurais espéré que le gouvernement fédéral se donne la peine d'étudier notre amendement et nos propositions pour que soient colmatées avec équité et fermeté les brèches que mon collègue a signalées.

Il ne fait pas de doute pour moi que nos personnes âgées et celles qui prennent leur retraite doivent passer d'un service à l'autre. On pourrait éviter cela si le système en place était mis au point et s'il était possible

d'obtenir tous les services au même guichet, si je puis dire.

La personne âgée ou le retraité ne devraient pas avoir à se disputer avec une multitude d'organismes et de niveaux de gouvernement et à s'occuper de plusieurs comptes. Le ciel leur soit en aide, car cela doit être très exaspérant, et je peux comprendre pourquoi le député soulève ce point.

J'ignore quand le gouvernement va prendre le temps d'étudier la manière dont nous assurons les services aux personnes âgées. Comme je l'ai dit tout à l'heure, madame la présidente, le moment est venu de nous attaquer à la grande question d'une société qui vieillit, dont l'assiette fiscale se réduit, d'une société qui a beaucoup plus à offrir, mais aussi beaucoup à perdre, à moins que nous ne fassions une planification à long terme pour ses personnes âgées et ses jeunes.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Madame la présidente, vous voir aujourd'hui présider la Chambre avec votre talent habituel, me rappelle que c'est aussi une femme qui, à l'origine, avait présenté le Régime de pensions du Canada à la Chambre.

Le Régime de pensions du Canada a en effet été présenté à la Chambre par l'honorable Judy LaMarsh et est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1966. L'honorable Edgar Benson, alors ministre du Revenu national, avait fait le gros du travail, puisqu'il était allé rencontrer les ministres de la Santé de chaque province pour mettre ce régime sur pied. Judy LaMarsh avait ensuite présenté le projet de loi à la Chambre et l'avait piloté jusqu'à son adoption.

Je pense qu'il est très important, afin de lui rendre hommage, de dire aujourd'hui que ce projet de loi, qu'elle a réussi à faire adopter par la Chambre au début des années 60, a rendu d'immenses services à des dizaines de milliers, que dis-je, des centaines de milliers de Canadiens. Nous la remercions.

• (1300)

Le Régime de pensions du Canada, est à de nombreux égards l'une des pierres angulaires de notre système de protection sociale. Nombre de personnes qui s'étaient vu refuser des prestations d'invalidité sont venues me voir à mon bureau. Nous nous sommes occupés d'elles.

La première chose sur laquelle j'insiste lorsque je leur parle, c'est d'apporter le rapport de leur médecin. Il arrive que dans son rapport, le médecin déclare la personne capable de faire des petits travaux. Qu'un médecin dise ça et non que la personne souffre d'une invalidité est la pire chose qui puisse arriver. Dans ma circonscription, et je sais que c'est la même chose dans celle de beaucoup